Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Absolute Return Global Bond Strategies Fund, un compartiment libellé en livres sterling de la SICAV Standard Life Investments Global, Actions de capitalisation de catégorie A (ISIN : LU0548158160). Cette catégorie d'actions est couverte en euro et le prix est exprimé en euros. Aberdeen Standard Investments Luxembourg S.A. est la Société de gestion.

Objectifs et politique d'investissement

Le fonds vise à générer des rendements d'investissement positifs sous forme de revenus et de croissance du capital dans toutes les conditions de marché sur le moyen à long terme.

Ce fonds est activement géré et dispose de larges attributions pour cibler un niveau de rendement sur une période glissante de trois ans équivalant à la trésorerie plus trois pour cent par an, brut de frais. Il exploite les inefficiences de marché via l'allocation active en faveur d'une gamme diversifiée de positions de marché. Le fonds utilise une combinaison d'actifs traditionnels (tels que des obligations, des liquidités et des instruments du marché monétaire) et de stratégies d'investissement reposant sur des techniques dérivées avancées se traduisant par un portefeuille hautement diversifié. Le fonds peut prendre des positions longues et courtes sur les marchés, dans des titres individuels et des groupes de titres via des contrats dérivés.

Le fonds aura largement recours aux instruments dérivés pour diverses raisons telles que : la réduction du risque ou du coût, l'augmentation de capital ou de revenu assorti d'un risque adéquat (gestion efficace de portefeuille) et/ou la réalisation de son objectif d'investissement. Les instruments dérivés seront utilisés en vue d'obtenir des expositions au marché différentes de celles pouvant être prises en investissant dans les actifs dans lesquels le fonds est principalement investi ou dans les seuls actifs traditionnels. Le recours aux instruments dérivés est contrôlé afin de garantir que le fonds n'est pas exposé à des risques excessifs ou involontaires.

Tout revenu, par exemple un revenu d'intérêts, perçu par le fonds sera réinvesti.

Les investisseurs du fonds peuvent acheter et vendre des actions chaque jour ouvrable normal.

Recommandation : le fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq ans. Les investisseurs doivent s'assurer que leur attitude par rapport au risque s'aligne sur le profil de risque de ce fonds avant d'investir.

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible — À risque plus élevé

Rendements généralement plus faibles — Rendements habituellement plus élevés

1	**2**	3	4	5	6	7

Cet indicateur reflète la volatilité du cours de l'action du fonds au cours des cinq dernières années, laquelle reflète à son tour la volatilité des actifs sous-jacents dans lesquels le fonds investit. Les données historiques peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque actuelle n'est pas garantie et peut évoluer si la volatilité des actifs dans lesquels le fonds investit évolue.

La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

La notation {2} du fonds résulte de l'occurrence relative des facteurs de risque suivants :

(a) Le fonds investit en actions soumises au risque selon lequel l'émetteur peut faire défaut au titre du paiement des intérêts ou du capital.

(b) Le recours aux instruments dérivés s'accompagne d'un risque de liquidité réduite, de perte substantielle et de volatilité accrue dans des conditions de marché défavorables telles que la défaillance d'acteurs du marché. Le recours aux instruments dérivés peut exposer le fonds à un effet de levier (lorsque l'exposition au marché et donc le potentiel de perte du fonds dépassent le montant qu'il a investi) ; or, dans de telles conditions de marché, l'effet de levier aura pour effet d'amplifier les pertes.

(c) Le fonds investit en actions et/ou obligations des marchés émergents. L'investissement sur les marchés émergents implique un risque de perte supérieur par rapport à l'investissement dans des marchés plus développés en raison, entre autres facteurs, de risques politiques, fiscaux, économiques, de change, de liquidité et règlementaires supérieurs.

(d) Le fonds investit dans des obligations à haut rendement qui comportent un risque de défaut supérieur à leurs homologues à moindre rendement.

(e) Le fonds peut évoluer à la hausse ou à la baisse quotidiennement pour diverses raisons, parmi lesquelles la fluctuation des taux d'intérêt, les prévisions d'inflation ou la qualité de crédit perçue des pays ou des titres pris individuellement.

Le fonds a recours à une méthode de « single swinging pricing » afin de se prémunir contre l'effet de dilution des coûts de transaction. Une variation de la base de tarification entraînera une fluctuation du cours publié du fonds.

Tous les investissements impliquent des risques. Ce fonds n'offre aucune garantie contre les pertes ou la réalisation de ses objectifs.

Les performances passées ne préjugent pas des rendements futurs et ces derniers ne sont pas garantis. Le cours des actifs et le revenu peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse et ne sauraient être garantis ; un investisseur peut recouvrer un montant inférieur à son investissement initial.

L'inflation réduit le pouvoir d'achat de votre investissement et de votre revenu.

La valeur des actifs détenus dans le fonds peut augmenter et diminuer en fonction de la fluctuation des taux de change.

Le fonds pourrait perdre de l'argent si une entité (contrepartie) avec laquelle il fait affaire ne voulait plus ou ne pouvait plus honorer ses obligations envers le fonds.

Dans des conditions de marché extrêmes, certains titres peuvent devenir difficiles à évaluer ou à vendre au prix souhaité. Cela pourrait affecter la capacité du fonds à s'acquitter en temps opportun des rachats.

Le fonds pourrait perdre de l'argent en conséquence d'un échec ou d'un retard affectant les processus et les systèmes opérationnels, y compris, sans s'y limiter, la défaillance ou la mise sous administration judiciaire de fournisseurs tiers.

Les catégories d'actions couvertes ont recours à des stratégies de couverture de risques de change afin de minimiser l'impact des variations du taux de change entre la devise de la catégorie d'actions et la devise de base du fonds. Il n'existe aucune garantie que cet objectif sera atteint et une stratégie de couverture ne peut pas éliminer totalement le risque de change. Le recours à la stratégie de couverture peut avoir pour conséquence d'empêcher les détenteurs de la catégorie d'actions couverte de tirer pleinement profit d'une appréciation de la devise de base des actifs dans lesquels le fonds a investi par rapport à la devise de la catégorie d'actions.

Frais

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	5,00%
Frais de sortie :	0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi/avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants :	1,36%

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance :	néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés correspondent à des maximums et peuvent dans certains cas se révéler inférieurs ; vous pourrez obtenir cette information auprès de votre conseiller financier.

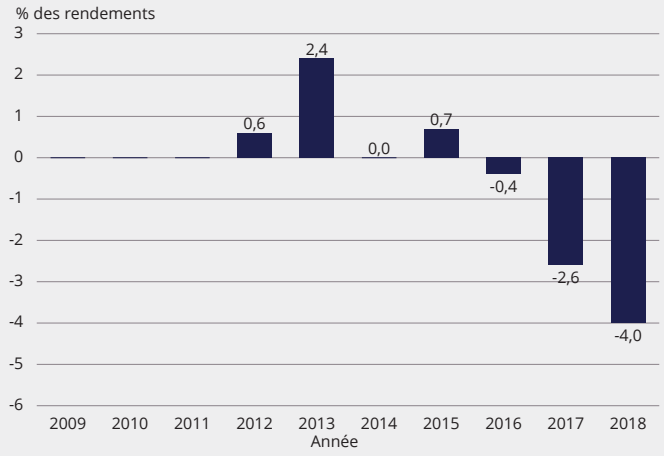
Le montant des frais courants reflète le montant se fondant sur les frais de l'exercice clos le 01/10/2019 et peut varier d'un exercice à l'autre. Ils n'incluent pas : les commissions de performance (le cas échéant) ; les coûts des opérations de portefeuille, sauf si le fonds acquitte des frais d'entrée ou de sortie lorsqu'il achète ou vend des actions/parts d'un autre organisme de placement collectif.

Des frais de conversion de 0,5% peuvent s'appliquer dans des cas exceptionnels si vous transférez votre investissement au sein d'un autre fonds de Standard Life Investments Global SICAV.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer aux sections suivantes du Prospectus : Frais d'émission et de Société ; Rachat d'Actions, consultables à l'adresse suivante www.standardlifeinvestments.com.

Performances passées

Absolute Return Global Bond Strategies Fund, Actions de capitalisation A, 31 décembre 2018



Source : Aberdeen Standard Investments

Les performances ont été calculées pour la période mentionnée sur la base du cours de l'action de cette catégorie d'actions. Elles ne tiennent pas compte d'éventuels frais d'entrée, de sortie ou de conversion, mais intègrent les frais courants, tel qu'indiqué à la section Frais.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Le fonds a été lancé en 2011. La catégorie d'actions a été lancée en 2011.

La performance de la catégorie d'actions est calculée en euro.

Informations pratiques

Dépositaire : The Bank of New York Mellon SA/NV, Succursale de Luxembourg

Pour de plus amples informations sur la SICAV Standard Life Investments Global (« SICAV »), y compris le prospectus, le rapport et les comptes annuels, les rapports semestriels et les derniers cours des actions, veuillez consulter www.standardlifeinvestments.com, adresse à laquelle ces documents peuvent être obtenus gratuitement.

Des informations relatives à la politique de rémunération mise à jour, notamment une description du mode de calcul des rémunérations et avantages et l'identité des personnes chargées d'attribuer ces rémunérations et avantages, y compris la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur www.standardlifeinvestments.com et un exemplaire papier de cette politique sera disponible gratuitement sur demande au siège social de la Société.

La législation fiscale de l'État d'origine du fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité d'Aberdeen Standard Investments Luxembourg S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

D'autres catégories d'actions sont disponibles pour le fonds et des informations complémentaires figurent dans le prospectus. La SICAV est une structure de fonds à compartiments multiples composée de plusieurs compartiments distincts. Le présent document est spécifique au fonds et à la catégorie d'actions énoncés au début du présent document. Le prospectus, les rapports annuel et semestriel sont toutefois préparés au titre de la structure de fonds à compartiments multiples prise dans son ensemble.

Les actifs et passifs de chaque compartiment de la SICAV sont séparés légalement. Cela signifie que les actifs dans lesquels le fonds investit sont conservés séparément des avoirs d'autres compartiments et toute réclamation formulée à l'encontre d'autres compartiments n'affectera pas votre investissement.

Les investisseurs peuvent échanger leurs actions du fonds contre des actions d'un autre compartiment au sein de la SICAV. Veuillez vous reporter au prospectus pour de plus amples informations.

La SICAV Standard Life Investments Global est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les Informations Clés pour l'Investisseur ici fournies sont exactes au 18/11/2019

Aberdeen Standard Investment est une marque liée aux activités d'investissement d'Aberdeen Asset Management et de Standard Life Investments.
Aberdeen Standard Investments Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF.